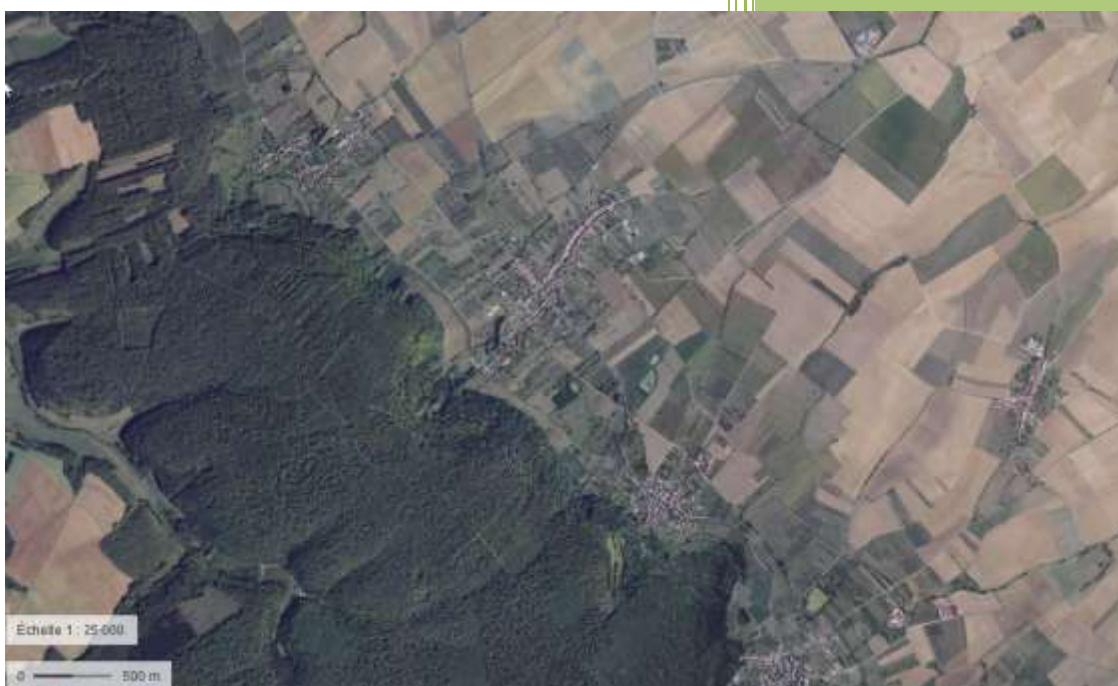




Commune de Hannonville-sous-les-Côtes

**Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
de la dérivation et de la protection des eaux prélevées aux captages
des sources de la Grotte et de la Roche du Moutru, du Puits Croix de
Cabaret et de la source des Étangs du Longeau sur le territoire de la
commune de Hannonville-sous-les-Côtes
du mercredi 13 septembre au samedi 30 septembre 2023**



Annexe 8.3. Procès-verbal de synthèse

SOMMAIRE

1. Rappel de la nature du projet soumis à enquête publique	3
2. Analyse quantitative des observations	3
3. Analyse des observations	4
3.1. Tableaux récapitulatifs	4
⇒ Enquête publique	4
⇒ Enquête parcellaire	4
3.2. Présentation détaillée de l'observation de l'enquête publique	5
⇒ Observation n°1 : Ensemble du projet	5
3.3. Présentation détaillée des observations de l'enquête parcellaire	5
⇒ Observation n°1 : Captage des Étangs du Longeau	5
⇒ Observation n°2 : Parcelles forestières	5
⇒ Observation n°3 : Site des Étangs du Longeau	5
4. Demande de renseignements du commissaire-enquêteur	6

1. Rappel de la nature du projet soumis à enquête publique

Les présentes enquêtes publique et parcellaire ont pour objet la Déclaration d'Utilité Publique de la dérivation et de la protection des eaux prélevées aux captages des sources de la Grotte et de la Roche du Moutru, du Puits Croix de Cabaret et de la source des Étangs du Longeau sur le territoire de la commune de Hannonville-sous-les-Côtes.

Ces enquêtes conjointes se sont déroulées du 13 septembre 2023 au 30 septembre 2023 conformément à l'arrêté n° 2023-1805 du 7 juillet 2023 de M. le Préfet de la Meuse.

J'ai assuré 3 permanences en mairie de Hannonville-sous-les-Côtes :

- ⇒ mercredi 13 septembre 2023 de 10h à 12h,
- ⇒ mercredi 20 septembre 2023 de 16h à 18h15,
- ⇒ samedi 30 septembre 2023 de 10h à 12h.

2. Analyse quantitative des observations

Permanences	Visites	Observations écrites Enquête publique	Observations écrites Enquête parcellaire	Courriers reçus	Courriels reçus
mercredi 13 septembre 2023 de 10 h à 12 h	0	0	0	0	0
mercredi 20 septembre 2023 de 16 h à 18 h 15	3	0	3	0	0
samedi 30 septembre 2023 de 10 h à 12 h	1	1	0	0	0
Totaux	4	1	3	0	0

J'ai reçu quatre visites durant les trois permanences :

- ✓ un représentant de l'ONF, qui souhaitait bien connaître le projet pour le prendre en compte dans le futur plan d'aménagement de la forêt,
- ✓ un particulier dont la parcelle jouxte le PPI du captage des Étangs du Longeau et est située dans le PPR,
- ✓ un particulier voulant connaître la procédure de DUP,
- ✓ Madame la Maire de Hannonville-sous-les-Côtes qui s'inquiète pour la qualité de l'eau suite à des travaux effectués par un locataire sur une parcelle du PPR du captage des Étangs du Longeau.

3. Analyse des observations

3.1. Tableaux récapitulatifs

⇒ Enquête publique

Obs.	Nom	Lieu concerné	Sujet
N° 1	M. Humbert Hervé	Captage et Réservoir	Demande de renseignements sur l'ensemble du projet : - la DUP, - les périmètres de protection, - les contraintes appliquées à chaque périmètre de protection.

⇒ Enquête parcellaire

Obs.	Nom	Lieu concerné	Sujet
N° 1	Mme Wojewoda Patricia	Captage des Étangs du Longeau Parcelles D 2022 et D 2023	Eclaircissement sur : - le thème expropriation, - les contraintes liées au périmètre proche de la source, - sur le devenir de la source et son incidence sur notre propriété.
N° 2	M. Bonnier Sylvain Chef de projet Aménagement ONF	Parcelles forestières	Afin de prendre en compte les captages dans la gestion de la forêt, je suis venu prendre des informations. J'ai été très bien accueilli. Voici mon adresse mail : sylvain.bonnier@onf.fr pour recevoir les documents souhaités.
N° 3	Mme Leprince Danielle Maire de Hannonville-sous-les-Côtes	Site des Étangs du Longeau	Le locataire des Étangs du Longeau, M. Sprick Arnaud, a décaissé une partie de la parcelle D 2025, suite à une opération menée par la commune d'abattage de quelques sapins scolytés. Sans autorisation de ma part, il a procédé au dessouchement et nivelé le terrain pour en faire un parking. J'ai fait intervenir un huissier pour constater les faits et demandé au locataire de remettre la parcelle en état, sachant qu'elle rentre dans le périmètre rapproché et qu'en aucun cas elle ne peut servir de parking ou de lieu de rangement, ni pour lui, ni pour les successeurs.

3.2. Présentation détaillée de l'observation de l'enquête publique

⇒ Observation n°1 : Ensemble du projet

Monsieur Humbert Hervé, demeurant à Hannonville-sous-les-Côtes.

M. Humbert est venu se renseigner sur l'ensemble du projet :

- ✓ la DUP,
- ✓ les périmètres de protection,
- ✓ les contraintes appliquées à chaque périmètre de protection.

3.3. Présentation détaillée des observations de l'enquête parcellaire

⇒ Observation n°1 : Captage des Étangs du Longeau

Madame Wojewoda Patricia demeurant 16 Chemin du Ninguert 57300 – Hagondange.

Mme Wojewoda est venue accompagnée de son fils.

La visite de ces personnes avait trois objectifs :

- ✓ être rassurées sur le terme expropriation utilisé dans le courrier qui leur a été adressé par le pétitionnaire,
- ✓ connaître les contraintes appliquées au PPI et au PPR et par conséquent à leurs parcelles,
- ✓ avoir des éclaircissements sur le devenir de la source et les incidences sur leur propriété.

⇒ Observation n°2 : Parcelles forestières

Monsieur Bonnier Sylvain demeurant 16 Chemin du Ninguert 57300 – Hagondange.

M. Bonnier est chef de projet chargé de l'aménagement de la forêt à l'Office National des Forêts. Il doit élaborer le plan d'aménagement de la forêt de Hannonville-sous-les-Côtes. Pour prendre en compte les captages et leurs périmètres de protection, il est venu chercher différents renseignements :

- ✓ les périmètres de protection,
- ✓ les contraintes liées à chaque périmètre,
- ✓ les différents plans.

⇒ Observation n°3 : Site des Étangs du Longeau

Madame Leprince Danielle, Maire de Hannonville-sous-les-Côtes.

Madame la Maire est très soucieuse de la protection de la ressource en eau. Le site des Étangs du Longeau est loué par la commune à M. Sprick Arnaud qui y a aménagé une base de loisirs avec restaurant, camping, hébergements insolites et activités nautiques.

Sur la parcelle D 2025, la commune a fait abattre des conifères atteints par les scolytes et morts. A la suite de cette coupe, M. Sprick a aménagé une plateforme en entaillant la pente naturelle et en enlevant tout le couvert végétal pour en faire une zone de parking et/ou de stockage. Ce parking est situé à une centaine de mètres du captage et en surplomb par rapport à ce dernier. Ces travaux ont été

réalisés sans autorisation et Madame la Maire a fait établir un constat par un huissier.

Elle m'a fait part de son inquiétude face à des risques de pollution par des fuites d'huile, d'hydrocarbures ou autres substances.

4. Demande de renseignements du commissaire-enquêteur

Concernant le site des Étangs du Longeau, pourriez-vous, s'il vous plaît, me préciser :

- ⇒ si la parcelle D 2025 est louée en totalité à M. Sprick,
- ⇒ comment est organisé l'assainissement pour :
 - ✓ la maison secondaire,
 - ✓ la maison accueil-restaurant,
 - ✓ le terrain de camping.

Fait à Damvillers, le 2 octobre 2023



Serge Lestan